

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 945-14
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 DANS LE BUT DE CRÉER UNE ZONE
D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET SABLIERES À MÊME LA ZONE EF.12**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 945-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de créer une zone d'exploitation de carrières et sablières à même la zone Ef.12

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance régulière tenue le 3 mars 2014, le Conseil municipal a adopté le premier projet du Règlement 945-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de créer une zone d'exploitation de carrières et sablières à même la zone Ef.12.

Suite à l'adoption de ce projet de règlement, le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 24 mars 2014, 19 h, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 99, place Suzanne-Guité, et ce, en conformité de la Loi.

L'objet de ce règlement a pour but de créer une zone d'exploitation (Ec.4) de carrières et sablières à même la zone Ef.12.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et s'applique à toutes les zones concernées et contiguës, soient Ea.16, Ef.13, Ef.11, Ef.15, Rur.14 et Af.4.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h à 16 h.

Donné à New Richmond,
Ce 10^{ième} jour de mars 2014

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier